

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2855

8 décembre 2007

### SOMMAIRE

Abacus Brain Concepts GmbH .....	137014	International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l. ....	137024
Aggregate Company S.à r.l. ....	137019	International Textile Investment S.A. ...	137014
Alcentra Mezzanine No. 2 S.à r.l. ....	136997	Jamalux SA .....	137030
Anita S.A. ....	137022	Kiekert Luxco S.à r.l. ....	137018
A.N.J. S.à r.l. ....	136997	Lasker SA .....	137013
An.so.fi. Holding S.A. (Amboise Société Financière) .....	137033	LGT Trust & Consulting S.A. ....	137034
Apax School Sub 2 S.à r.l. ....	137015	Lurova S.A. ....	137015
ARV Company S.à r.l. ....	137020	Maya Bay S.A. ....	137028
BAG Participations Luxembourg S.à r.l. .	137021	Mentor S.A. ....	136994
Blue Ocean S.A. ....	137007	NBG Luxfinance Holding S.A. ....	137018
Buderus Foundry Management S.à r.l. ...	137033	NBG Synesis Funds Sicav .....	137019
Buderus Giesserei Holding S.à r.l. ....	137031	Netzaberg Luxembourg SPS 9 S.à r.l. ...	136997
DML Holding S.A. ....	137022	Nova Brands S.A. ....	137033
Domino Finance S.A. ....	137036	Nova Holdings S.A. ....	137034
Entreprise Générale S.A. ....	137028	Orascom Luxembourg .....	137019
EPGF Finance (Luxembourg), Sàrl .....	137023	Orascom Luxembourg .....	137018
EPGF (Luxembourg), Sàrl .....	137021	Pescado Holding S.A. ....	137035
EPGF Neuss Logistics Sàrl .....	137020	Profibin Properties & Consulting S.à r.l. ....	137023
EPGF Rattigen Logistics S.à r.l. ....	137022	Proxima Capital Investment .....	137028
Europa Diamond S.à r.l. ....	137007	Puente Romano S.A. ....	137023
Fernseh Holding III S.à r.l. ....	137007	Puente Romano S.A. ....	137024
Filpac S.A. ....	137011	Repco 32 S.A. ....	136994
Financière du Transvaal S.A. ....	137011	Rheingold .....	137030
Financière Immobilière de Développement Européen S.A. ....	137034	Saint-Louis Immobilière S.A. ....	137005
Foncière Zeland S.A. ....	137036	SCFF Société de Commerce Foncier et Financier S.A. ....	137040
Frin S.A. ....	137004	Sitma International Holding S.A. ....	137024
Gai Mattiolo S.A. ....	136994	Société Civile Billkopp .....	137005
GBH S.à r.l. ....	137020	Société Générale Immobilière Luxembourgeoise S.à r.l. ....	136997
GBH S.à r.l. ....	137021	Sunningdale Properties II S.A. ....	137004
Gepasie Holding International S.A. ....	137014	Taygeta Investments S.à r.l. ....	137013
Gian Burrasca S.A.H. ....	137030	Testun Holding S.A. ....	137035
Global Technology Systems S.à r.l. ....	137013	Trajan Properties S.à r.l. ....	137031
HFB Investissements S.A. ....	137004	wwholding Sàrl .....	137031
Interbeteiligungen A.G. ....	137023		
Intereal Estate Holding S.A. ....	137036		

**Gai Mattiolo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 118.163.

## EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 novembre 2007 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 38, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg.
- Messieurs Riccardo Moraldi, employé privé demeurant professionnellement au 40, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg et Monsieur Michele Canepa, employé privé demeurant professionnellement au 40, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg et Mademoiselle Annalisa Ciampoli employée privée demeurant professionnellement au 40, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg ont été nommés administrateurs en remplacement de Monsieur José Correia, Monsieur Joseph Mayor et Madame Géraldine Schmit démissionnaires. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.
- La société audit.lu, réviseur d'entreprises, ayant son siège social 18, rue Hiel à L-6131 Junglinster (RCS Luxembourg B Numéro 113.620) a été nommée commissaire en remplacement de la société WOOD, APPLETON, OLIVER, EXPERTS-COMPTABLES.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007136533/1652/25.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK01889. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

**Mentor S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 24.127.

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 14 novembre 2007 que:

- 1) L'Assemblée décide de prononcer la clôture de la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister à partir de ce jour;
- 2) Les livres et les documents sociaux seront déposés et conservés pour une période de cinq ans au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007136535/799/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04189. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

**RepcO 32 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 126.423.

In the year two thousand and seven, on the twenty-third day of October.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

Mrs. Audrey Jarreton, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting as attorney of the Company pursuant to a resolution of the Board of Directors of the Company (as defined below) passed on October 23, 2007.

An extract of the minutes of the Board of Directors, having been signed *ne varietur* by the appearing party and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party declared and requested the notary to act that:

I. The Company has been incorporated under the name of REPCO 32 S.A. on 13 March 2007 by virtue of a deed of Maître Jean Seckler, notary prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated on 9 June, 2007, n<sup>o</sup> 1114, and has its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, and is registered with the Luxembourg Trade Register under section B and number 126423. The articles of association have been amended for the last time on 20 September, 2007 by virtue of a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The share capital of the Company amounts at EUR 265,160.- (two hundred sixty five thousand one hundred sixty Euros). The subscribed capital of the Company is set at EUR 265,160.- (two hundred sixty five thousand one hundred sixty Euros) represented by 19,913 A Shares and 6,603 B Shares.

III. According to article 5 of the articles of association of the Company, the amount of the authorized capital and authorized loan notes is fixed at EUR 4,370,147.31 (four million three hundred seventy thousand one hundred forty seven euros and thirty one cents), and article 5 of the articles of association of the Company allows the Board of Directors to increase the share capital of the Company within the limits of the authorized capital.

IV. During its meeting dated October 23, 2007, the Board of Directors of the Company resolved to proceed to the increase of the share capital, in an amount of EUR 74,050.- pursuant to the issuance of 5,561 A Shares (the «Newly Issued A Shares») and of 1,844 B Shares (the «Newly issued B Shares»), each having a nominal value of EUR 10.-.

V. The Newly Issued A Shares have been subscribed by RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.à.r.l. (RPIT), having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the registry of Commerce and companies under section B number 110.464 (the «A Subscriber»).

VI. The Newly Issued B Shares have been subscribed by UBERIOR EUROPE LIMITED (UBERIOR), having its registered office at Level 4, Citypoint, 65 Haymarket Terrace, Edinburgh EH12 5HD, United Kingdoms (the «B Subscriber»).

VII. The Newly Issued A Shares and the Newly Issued B Shares have been entirely subscribed and paid in by the A Subscriber and by the B Subscriber as here-above stated in consideration for an aggregate cash contribution amounting to EUR 74,050.-. The accuracy of the subscription has been evidenced to the undersigned notary.

VIII. The amount of EUR 74,050.- is at the free disposal of the Company as it has been evidenced to the undersigned notary.

IX. As a consequence of such increase of capital, the Board of Directors resolved to amend the article 5.1 and the article 5.3. of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

«5.1. The subscribed capital of the Company is set at EUR 339,210.- (three hundred and thirty nine thousand two hundred and ten Euros) represented by 33,921 (thirty three thousand nine hundred twenty one shares) having a par value of EUR 10.- (ten Euros) each divided into 25,474 (twenty five thousand four hundred and seventy four) class A shares (the «A Shares») and 8,447 (eight thousand four hundred forty seven) class B shares (the «B Shares») and together with the A shares, hereinafter the «Shares»);»;

«5.3. The authorised capital and authorised issue of loan note is set at an aggregate maximum amount of EUR 4,185,035.20 (four million one hundred eighty five thousand thirty five Euros and twenty Cents)».

#### *Expenses*

The amount of the expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever, borne by the Company as a result of the present deed are valued at approximately one thousand eight hundred Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-trois octobre.

Par-devant Nous Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Audrey Jarretton, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de la Société en vertu d'une résolution du conseil d'administration de la Société (telle que définie ci-dessous) prise en sa réunion du 23 octobre 2007.

Un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée *ne varietur* par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Que la Société a été constituée sous la dénomination de REPCO 32 S.A., le 13 mars 2007 par acte passé par-devant Maître Jean Seckler, notaire prénommé, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations du 9 juin 2007 n° 1114 et ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 126423. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte passé par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, le 20 septembre 2007 non encore publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 265.160,- (deux cent soixante cinq mille cent soixante euros). Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 265.160,- (deux cent soixante cinq mille cent soixante euros) divisé en 19.913 Actions A et 6.603 Actions B;

III. Selon l'article 5 des statuts, le capital autorisé et émission d'un emprunt obligataire est fixé à un montant total de EUR 4.370.147,31 (quatre million trois cent soixante dix mille cent quarante sept euros et trente et un cents) et l'article 5 des statuts autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

IV. Lors de sa réunion du 23 octobre 2007, le conseil d'administration, a décidé de réaliser une augmentation de capital en numéraire d'un montant de EUR 74.050,- par l'émission de 5.561 Actions A (les «Actions A Nouvellement Emises») et de 1.844 Actions B (les «Actions B Nouvellement Emises»), chacune d'une valeur nominale de EUR 10,-.

V. Les Actions A Nouvellement Emises ont été souscrites par RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.à.r.l. (RPIT), ayant son siège social à 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 110 464 (le «Souscripteur A»).

VI. Les Actions B Nouvellement Emises ont été souscrites par UBERIOR EUROPE LIMITED (UBERIOR), ayant son siège social à Level 4, Citypoint, 65 Haymarket Terrace, Edinburgh EH12 5HD, Royaume Uni (le «Souscripteur B»).

VII. Les Actions A nouvellement Emises et les Actions B nouvellement émises ont été entièrement souscrites et payées par le Souscripteur A et le Souscripteur B tel que décrit ci-dessus pour un montant total de EUR 74.050,-. La réalité de cette souscription a été prouvée au notaire instrumentaire par un certificat de blocage émis par DEXIA BIL.

VIII. Le montant de EUR 74.050,- est à la libre disposition de la Société tel que cela a été prouvé au notaire instrumentaire.

IX. En conséquence d'une telle augmentation de capital, le Conseil d'Administration a décidé de modifier l'article 5.1. et l'article 5.3. des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

«5.1. Le capital social souscrit de la Société s'élève à EUR 339.210,- (trois cent trente neuf mille deux cent dix euros), représenté par 33.921 (trente trois mille neuf cent vingt et un) actions ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, divisées en 25.474 (vingt cinq mille quatre cent soixante quatorze) actions de catégorie A (les «Actions A») et 8.447 (huit mille quatre cent quarante sept) actions de catégorie B (les «Actions B») et les Actions A seront désignées ensemble, ci-après, comme étant les «Actions».)»

«5.3. Le capital autorisé et émission d'un emprunt obligataire sont établis à un montant global maximum de EUR 4.185.035,20 (quatre million cent quatre vingt cinq mille trente cinq euros et vingt cents).»

#### *Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite aux résolutions prises à la présente réunion, est évalué à mille huit cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Jarretton, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 novembre 2007, Relation GRE/2007/4863. — Reçu 740,50 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 novembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007136932/231/117.

(070159333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

**S.O.G.I.L., Société Générale Immobilière Luxembourgeoise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3442 Dudelange, 13, rue des Champs.  
R.C.S. Luxembourg B 73.870.

—  
*Assemblée Générale Extraordinaire du 1<sup>er</sup> septembre 2007*

A comparu:

Monsieur Alain Manderscheid, commerçant, demeurant à L-3761 Tétange, 28, rue Thomas Byrne.

Le gérant, associé unique a pris la résolution suivante:

Le nouveau siège social est fixé à L-3442 Dudelange, 13, rue des champs.

Fait à Dudelange, le 1<sup>er</sup> septembre 2007.

A. Manderscheid.

Référence de publication: 2007136541/7982/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK05103. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

**A.N.J. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3442 Dudelange, 13, rue des Champs.  
R.C.S. Luxembourg B 100.757.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 août 2007 avec les associés, le gérant unique Monsieur Alain Manderscheid, commerçant, demeurant à L-3761 Tétange, 28, rue Thomas Byrne, a pris la décision de transférer l'adresse de la société à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2007 à L-3442 Dudelange, 13, rue des champs.

Fait à Dudelange, le 1<sup>er</sup> septembre 2007.

A. Manderscheid.

Référence de publication: 2007136544/7982/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK05104. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

**Alcentra Mezzanine No. 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 107.704.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 25 octobre 2007*

Le siège social de la société a été transféré du L-1855 Luxembourg, 46a, avenue John F. Kennedy au L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

*Pour ALCENTRA MEZZANINE 2 S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007136554/1649/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, réf. LSO-CK00323. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

**Netzaberg Luxembourg SPS 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.  
R.C.S. Luxembourg B 133.453.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand and seven, on the eighteenth day of October.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BADER 8, S.à r.l, having its registered office at 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 122.643,

here represented by Mr Nabil Akhertous, private employee, having his professional address at 14, rue du Marché aux Herbes L-1728 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the attorney in fact of the appearing party, acting in his hereabove capacity and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

#### **A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a manager or director with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or any other corporate structures.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of NETZABERG LUXEMBOURG SPS 9 S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

#### **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty- five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least or by the sole partner.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In case of several partners and in the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors of the partners, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

#### **C. Management**

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix

(es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the sole signature of any manager.

**Art. 13.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 17.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners**

**Art. 18.** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII, notably articles 200-1 and 200-2 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

**Art. 19.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 20.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 21.** The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

**Art. 22.** Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 23.** Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and Payment*

The five hundred (500) shares have been subscribed as follows:

Name of the Subscriber	Number of subscribed shares
BADER 8, S.à r.l, prenamed . . . . .	500

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2007.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

#### *Resolutions of the sole partner*

The above named party represented as stated hereabove, representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.
2. The following persons are appointed, for an indefinite period, as managers of the Company:
  - Ms Bouchra Akhertous, private employee, born on 8 October 1974, in Mont-Saint-Martin (France), having her professional address at 14, rue du Marché aux Herbes L-1728 Luxembourg; and
  - Mr Cédric Bauer, born on 7 November 1973 in Paris 8<sup>ème</sup>, having his professional address at 203, rue du Faubourg Saint Honoré, F-75008 Paris.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party represented as stated hereabove, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the attorney in fact of the appearing party, in his hereabove stated capacity, to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.



### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

BADER 8, S.à r.l., ayant son siège au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.643,

ici représentée par Monsieur Nabil Akhertout, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 14, rue du Marché aux Herbes L-1728 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante, es-qualités qu'il agit et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont les statuts sont arrêtés comme suit:

#### A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme gérant ou administrateur, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou de toutes autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de NETZABERG LUXEMBOURG SPS 9 S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché du Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Des agences ou autres bureaux peuvent être établis au Luxembourg ou à l'étranger.

#### B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales doivent nommer une personne pour les représenter auprès de la Société.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, si l'un des associés décède, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale des autres associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Le consentement, cependant, n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des associés n'est pas une cause de dissolution de la Société.

**Art. 11.** Les créanciers personnels de l'associé, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés qui fixe(ent) la durée de son/leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la seule signature d'un des gérants.

**Art. 13.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires par lesquels toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de leur fonction, aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toute action, poursuite ou procédure auxquelles il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareilles actions, poursuites ou procédures il serait finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

**Art. 17.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

**Art. 18.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII, notamment les articles 200-1 et 200-2, de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 19.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 20.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

#### E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

**Art. 21.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 22.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

#### F. Dissolution - Liquidation

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et Libération*

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

Nom du souscripteur	Nombre de parts souscrites
BADER 8, S.à r.l, susmentionnée . . . . .	500

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué environ à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Et la partie comparante représentée comme dit ci-avant et représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.
2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - Mademoiselle Bouchra Akhertous, employée privée, née le 8 octobre 1974, à Mont-Saint-Martin (France), ayant son adresse professionnelle 14, rue du Marché aux Herbes L-1728 Luxembourg; et
  - Monsieur Cédric Bauer, né le 7 novembre 1973 à Paris 8<sup>ème</sup>, ayant son adresse professionnelle au 203, rue du Faubourg Saint Honoré F-75008 Paris.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, es-qualités qu'il agit, corame du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: N. Akhertous, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, LAC/2007/31760. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 novembre 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007137013/202/334.

(070158779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

**HFB Investissements S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 84.740.

Société constituée le 31 octobre 2001 par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem publié au Mémorial C N ° 457 du 22 mars 2002.

Messieurs Alexis De Bernardi, Georges Diederich, Jean-Marc Heitz, administrateurs, ainsi que Madame Romaine Scheifer-Gillen, commissaire aux comptes ont démissionné avec effet immédiat.

Le domicile de la société HFB INVESTISSEMENTS S.A. établi au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, a été dénoncé le 19 novembre 2007.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007136555/545/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04614. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

**Sunningdale Properties II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 79.197.

En date du 18 octobre 2007, le siège social de la société a été transféré de L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SUNNINGDALE PROPERTIES II SA

Signature

Référence de publication: 2007136556/255/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03507. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

**Frin S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 33.064.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 31 octobre 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Monsieur Manuel Hack, Administrateur, maître ès sciences économiques, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'assemblée générale du 31 octobre 2007 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- FIDUCIAIRE FRH, commissaire aux comptes, 134, route d'Arlon, L-8001 Strassen, RCS Luxembourg B 58.155.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Pour FRIN S.A., Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2007137184/833/23.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK01853. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

---

**Saint-Louis Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 107.662.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 1<sup>er</sup> octobre 2007 que:

- Le siège social et l'établissement principal de la société a été transféré de 02, rue de Béatrix de Bourbon L-1225 Luxembourg à 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg;

- Mme Michèle Linchamps demeurant professionnellement à 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, Mme Céline Boussebassi demeurant professionnellement à 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg et M. Alfio Pizzolante demeurant professionnellement à 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, ont été élus aux fonctions d'administrateurs de la société, en remplacement de la société FINANCES & TECHNOLOGIES HOLDING S.A., Madame Christine Jung et Madame Nora Brahim, tous trois démissionnaires.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2013.

- La société FIDUCIAIRE GRAND DUCALE S.A., ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim a été élue aux fonctions de Commissaire aux Comptes de la société, en remplacement de Monsieur Pascal Bonnet, démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007136557/317/27.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09275. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

---

**Société Civile Billkopp, Société Civile.**

Siège social: L-7595 Reckange-Mersch, 2, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg E 3.782.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le 24 septembre 2007.

Les soussignés:

1. Monsieur Paul Elsen, commerçant, demeurant à L-7595 Reckange-Mersch, 2, rue du moulin.
2. Monsieur Ben Scholtes, entrepreneur, demeurant à L-7308 Heisdorf, 20, rue Jean de Beck.
3. Monsieur René Faltz, avocat, demeurant à L-6496 Echternach, 48, Montée de Troosknepchen.

**Titre 1<sup>er</sup> - Objet, dénomination, durée, siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société a pour objet la gestion, l'administration, la mise en valeur par vente, échange, construction ou de toute autre manière de propriétés immobilières et l'exercice de toutes activités accessoires, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet principal.

**Art. 2.** La société prend la dénomination SOCIETE CIVILE BILLKOPP.

**Art. 3.** La société est constituée à partir de ce jour, pour une durée illimitée

Tout associé qui voudra céder ses parts devra offrir en vente celle-ci, dans un délai de trois mois, aux deux autres associés à raison de la moitié de ses parts. Ces deux associés auront la possibilité, soit d'acquérir la moitié des parts soit l'entière des parts, au cas où l'un des deux associés refuserait d'acquérir les parts lui offertes.

Au cas où les deux associés auxquels les parts sont offerts n'accepteraient pas, dans un délai d'un mois, d'acquérir toutes les parts de l'associé voulant sortir, ce dernier aura le droit de forcer la société à vendre son ou ses bois pour être dissoute ensuite aux droits des trois associés.

Au cas où les deux associés ou l'un des deux associés se décideraient à acquérir toutes les parts de l'associé sortant, et en cas de désaccord sur le prix des parts, ce prix sera fixé définitivement et sans recours par un collège de trois experts. Chaque associé procédera chacun de son côté à la nomination d'un expert. A défaut par l'une des parties de procéder à la désignation d'un expert, ceci dans les quinze jours de l'invitation par lettre recommandée qui leur a été faite, la désignation interviendra/à l'initiative de la partie la plus diligente par le (Président du Tribunal Civil ne l'Arrondissement de Luxembourg.

Les experts devront prendre leur décision au plus tard dans les trois mois après que le collège des experts aura été complété, sinon une nouvelle désignation d'expert devra intervenir. Le prix fixé par les experts devra être payé au plus tard dans les trois mois de la décision contre signature des documents de transfert des parts. Les experts devront dans leur évaluation, tenir compte de tous les éléments de la société et les évaluer à leur juste valeur.

**Art. 4.** Le siège de la société est L-7595 Reckange-Mersch, 2, rue du moulin. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision unanime des trois associés.

### **Titre II - Apports, capital, parts sociales**

**Art. 5.** Le capital est fixé à 12.000,- EUR. Il est représenté par 120 parts sociales, sans désignation de valeur nominale. Les parts sociales sont attribuées aux associés comme suit:

	Parts
1. Monsieur Paul Elsen, préqualifié . . . . .	40
2. Monsieur Ben Scholtes, préqualifié . . . . .	40
3. Monsieur René Faltz, préqualifié . . . . .	40
Total: cent vingt . . . . .	120

**Art. 6.** La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts ne peuvent être cédées à des tiers, qu'avec l'accord des deux autres associés.

**Art. 7.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

**Art. 8.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus des dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Dans tous les actes, les associés devront essayer d'obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

**Art. 9.** La société ne sera dissoute par le décès de l'un des trois associés mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé décédé.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les droits et les obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts, aux pactes d'associés éventuellement existants et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

### **Titre III - Administration de la société**

**Art. 10.** La société est gérée par les trois associés qui pourront par leurs seules signatures engager la société dans son administration courante.

Tout acte d'acquisition, de disposition ou de gestion entraînant un impact financier dépassant 25.000,- EUR devra être signé conjointement par les trois associés afin d'être opposable aux tiers.

### **Titre IV - Dissolution, liquidation**

**Art. 11.** En cas de dissolution anticipée de la société, les associés décident du mode de liquidation et nomment un ou plusieurs liquidateurs dont ils déterminent les pouvoirs.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une décision des associés, faire l'apport à une autre société, civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à la société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés, proportionnellement au nombre de parts possédées par chacun d'eux.

### **Titre V - Disposition générale**

**Art. 12.** Les articles 1832 et 1872 du Code Civil, ainsi que la loi du dix août 1915 et ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est dérogé par les présents statuts.

P. Elsen / B. Scholtes / R. Faltz.

Référence de publication: 2007137037/263/81.

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2007, réf. LSO-CK00227. - Reçu 126 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

---

### **Fernseh Holding III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.195.800,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 105.627.

### **CLOTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions adoptées par les associés de la Société le 11 octobre 2007*

Il résulte des résolutions des associés du 11 octobre 2007 que:

1. (...)

2. Les associés ont décidé que les documents légaux et comptables de la Société seront conservés au siège social de PERMIRA LUXEMBOURG S.à r.l., au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, pour une durée d'au moins 5 ans;

3. Les associés ont décidé de clôturer la liquidation avec effet au 12 novembre 2007.

S. Michel

*Mandataire*

Référence de publication: 2007136559/3794/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04054. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

---

### **Blue Ocean S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 100.677.

Le bilan au 31 mars 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

Référence de publication: 2007136568/803/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03841. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

---

### **Europa Diamond S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 127.764.

In the year two thousand and seven, on the fourteenth day of August.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

(1) EUROPA REAL ESTATE II S.à r.l., a limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce under number B 103.095, here represented by Mr Vincent Goy, company director, with professional address

at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, acting as member of the board of managers of such company with individual signing power,

(2) EUROPA REAL ESTATE II US S.à r.l., a limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce under number B 103.096, here represented by Mr Vincent Goy, previously named, acting as member of the board of managers of such company with individual signing power.

The above named persons, represented as mentioned above, declare:

I. That EUROPA REAL ESTATE II S.à r.l. and EUROPA REAL ESTATE II US S.à r.l., prenamed, are all the shareholders of EUROPA DIAMOND S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» with registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce under number B 127.764 (the «Company»), incorporated by public deed of the undersigned notary on May 2, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1311 of June 29, 2007.

II. That the capital of the Company is fixed at ten thousand Pounds Sterling (10,000.- GBP), represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty Pounds Sterling (20.- GBP) each, entirely subscribed for and fully paid up.

III. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Decision to create two (2) classes of shares, the A shares and the B shares, with the rights and obligations as set forth in the Company's articles of association (as amended) and therefore, to convert the existing five hundred (500) shares representing the Company's total share capital into:

- four hundred and fifty (450) class A shares with a par value of twenty Pounds Sterling (20.- GBP) each, all to be held by EUROPA REAL ESTATE II S.à r.l., and
- fifty (50) class B shares with a par value of twenty Pounds Sterling (20.- GBP) each, all to be held by EUROPA REAL ESTATE II US S.à r.l.

2. Decision to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company (all other provisions remaining unchanged) so as to read:

« **Art. 6. Capital.** The corporate capital of the Company is set at Ten thousand pounds sterling (10,000.- GBP) divided into:

- four hundred and fifty (450) class A shares with a par value of twenty pounds sterling (20.- GBP) each, entirely paid up (the «A Shares»), and
- fifty (50) class B shares with a par value of twenty pounds sterling (20.- GBP) each, entirely paid up (the «B Shares», and together with the A Shares, the «shares»).»

3. Decision to amend the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company (all other provisions remaining unchanged) so as to read:

« **Art. 8. Rights and duties attached to the shares.** Each share gives its holder the right to one (1) vote and the right to attend any shareholders' meeting of the Company.

In case of distributions (including, without limitation, any liquidation distribution), the holder(s) of the A Shares shall be entitled to receive 95.33332167% of the Company's assets, profits and other distributable reserves, while the holder (s) of the B Shares will be entitled to receive the remaining 4.66667833%.»

4. Decision to appoint DELOITTE S.A. having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, as independent auditor of the Company with immediate effect and for a period expiring immediately after the general meeting of the shareholders of the Company to be held in the year 2008 to resolve upon the approval of the annual accounts as of December 31, 2007.

After this had been set forth, the above named shareholders of the Company, representing the entire capital of the Company, now request the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Company's shareholders unanimously decide to create two (2) classes of shares, the A shares and the B shares, with the rights and obligations as set forth in the Company's articles of association (as amended) and therefore, to convert the existing five hundred (500) shares representing the Company's total share capital into:

- four hundred and fifty (450) class A shares with a par value of twenty Pounds Sterling (20.- GBP) each, all to be held by EUROPA REAL ESTATE II S.à r.l., and
- fifty (50) class B shares with a par value of twenty Pounds Sterling (20.- GBP) each, all to be held by EUROPA REAL ESTATE II US S.à r.l.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company (all other provisions remaining unchanged) is amended so as to read:



« **Art. 6. Capital.** The corporate capital of the Company is set at ten thousand pounds sterling (10,000.- GBP) divided into:

- four hundred and fifty (450) class A shares with a par value of twenty pounds sterling (20.- GBP) each, entirely paid up (the «A Shares»), and
- fifty (50) class B shares with a par value of twenty pounds sterling (20.- GBP) each, entirely paid up (the «B Shares», and together with the A Shares, the «shares».)»

*Third resolution*

The shareholders unanimously decide to further amend the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company (all other provisions remaining unchanged) as follows:

« **Art. 8. Rights and duties attached to the shares.** Each share gives its holder the right to one (1) vote and the right to attend any shareholders' meeting of the Company.

In case of distributions (including, without limitation, any liquidation distribution), the holder(s) of the A Shares shall be entitled to receive 95.33332167% of the Company's assets, profits and other distributable reserves, while the holder (s) of the B Shares will be entitled to receive the remaining 4.66667833%.»

*Fourth resolution*

The shareholders unanimously decide to appoint DELOITTE S.A. having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, as independent auditor of the Company with immediate effect, the mandate of the independent auditor so appointed expiring immediately after the general meeting of the shareholders of the Company to be held in the year 2008 to resolve upon the approval of the annual accounts as of December 31, 2007.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:**

L'an deux mille sept, le quatorze août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem.

Ont comparu:

(1) EUROPA REAL ESTATE II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et opérant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 103.095, ici représentée par Monsieur Vincent Goy, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de Pétrusse, L-2320 Luxembourg, agissant en tant que membre du conseil de gérance de cette société avec pouvoir de signature individuelle, et

(2) EUROPA REAL ESTATE II US S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et opérant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 103.096, ici représentée par Monsieur Vincent Goy, prénommé, agissant en tant que membre du conseil de gérance de cette société avec pouvoir de signature individuelle.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, déclarent que:

I. EUROPA REAL ESTATE II S.à r.l. et EUROPA REAL ESTATE II US S.à r.l., susnommés, sont les seuls associés de EUROPA DIAMOND S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 127.764 (la «Société»), constituée suivant acte du notaire instrumentaire le 2 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1311 du 29 juin 2007.

II. Le capital social de la Société est fixé à dix mille Livres Sterling (GBP 10.000,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision de créer deux (2) classes de parts sociales, les parts A et les parts B, ayant les droits et obligations tels que décrits dans les statuts de la Société (tels que modifiés) et à cet effet, convertir les cinq cents (500) parts sociales représentant le capital actuel de la Société en:

- quatre cent cinquante (450) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune, qui seront toutes détenues par EUROPA REAL ESTATE II S.à r.l., et
- cinquante (50) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune, qui seront toutes détenues par EUROPA REAL ESTATE II US S.à r.l.

2. Décision de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts actuels de la Société (toutes les autres dispositions demeurant inchangées), qui aura la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à dix mille livres sterling (10.000,- GBP), divisé en:

- quatre cent cinquante (450) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de vingt livres sterling (20,- GBP) chacune, entièrement libérées (les «Parts A»), et
- cinquante (50) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt livres sterling (20,- GBP) chacune, entièrement libérées (les «Parts B», et ensemble avec les Parts A, les «parts sociales»).»

3. Décision de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts actuels de la Société (toutes les autres dispositions demeurant inchangées), qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire le droit à un (1) vote et à participer à toute assemblée générale de la Société.

En cas de distributions (y compris, sans limitation, toute distribution dans le cadre d'une procédure de liquidation), le (s) détenteur(s) des Parts A aura(ont) droit à 95,33332167% de l'actif, des profits et de toute autre réserve distribuable de la Société, tandis que le(s) détenteur(s) des Parts B aura(ont) droit aux 4,66667833% restants.»

4. Décision de nommer DELOITTE S.A., ayant son siège social à 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, comme réviseur d'entreprises de la Société avec effet immédiat et pour une période expirant immédiatement après l'assemblée générale des associés de la Société devant se tenir en l'année 2008 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007.

Ceci ayant été exposé, les associés prénommés de la Société, représentant l'intégralité du capital de la Société, requièrent désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés de la Société décident à l'unanimité de créer deux (2) classes de parts sociales, les parts A et les parts B, ayant les droits et obligations tels que décrits dans les statuts de la Société (tels que modifiés) et à cet effet, convertir les cinq cents (500) parts sociales représentant le capital actuel de la Société en:

- quatre cent cinquante (450) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune, qui seront toutes détenues par EUROPA REAL ESTATE II S.à r.l., et
- cinquante (50) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune, qui seront toutes détenues par EUROPA REAL ESTATE II US S.à r.l.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de quoi, le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société (toutes les autres dispositions demeurant inchangées) est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à dix mille livres sterling (10.000,- GBP), divisé en:

- quatre cent cinquante (450) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de vingt livres sterling (20,- GBP) chacune, entièrement libérées (les « Parts A»), et
- cinquante (50) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt livres sterling (20,- GBP) chacune, entièrement libérées (les «Parts B», et ensemble avec les Parts A, les «parts sociales»).»

#### *Troisième résolution*

Les associés décident à l'unanimité de modifier par la suite le premier paragraphe de l'article 8 des statuts actuels de la Société (toutes les autres dispositions demeurant inchangées) afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire le droit à un (1) vote et à participer à toute assemblée générale d'associés de la Société.

En cas de distributions (y compris, sans limitation, toute distribution dans le cadre d'une procédure de liquidation), le (s) détenteur(s) des Parts A auront droit à 95,33332167% de l'actif, des profits et de toute autre réserve distribuable de la Société, tandis que le(s) détenteur(s) des Parts B auront droit aux 4,66667833% restants.»

#### *Quatrième résolution*

Les associés décident à l'unanimité de nommer DELOITTE S.A., ayant son siège social à 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, comme réviseur d'entreprise de la Société avec effet immédiat, le mandat du réviseur d'entreprises ainsi nommé expirant immédiatement après l'assemblée générale des associés de la Société devant se tenir en l'année 2008 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des même comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Goy, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 août 2007, Relation: EAC/2007/10127. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007136691/239/184.

(070158163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

**Filpac S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 76.993.

*Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires  
tenue de façon extraordinaire en date du 5 octobre 2007*

*Cinquième résolution*

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Romain Thillens, de Monsieur Philippe Richelle et de la société PRIVATE TRUSTEES S.A. de leur fonction d'administrateur avec effet immédiat.

L'Assemblée décide de nommer, en remplacement des administrateurs sortants:

- Monsieur Luc Verelst, demeurant au 19, rue des Ardoisières à B-6690 Vielsalm.
- Madame Claudine Boulain, demeurant au 12, Lot Saint-Barthélemy à F-57920 Monneren.
- La société ADVISA S.A., ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Leur mandat est valable jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

L'Assemblée accepte la démission de HRT REVISION S.A. de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

L'Assemblée décide de nommer la société TRUSTAUDIT S.A., ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, à la fonction de Commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Son mandat est valable jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

*Septième résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social du 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

*Pour FILPAC S.A.*

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

*Le domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2007136562/565/33.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03676. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

**Financière du Transvaal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 90.951.

L'an deux mille sept, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINANCIERE DU TRANSVAAL S.A. (numéro d'identité 2002 22 37 293), avec siège social à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 90.951, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 27 décembre 2002, publié au Mémorial C, numéro 232 du 4 mars 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Philippe Vanderhoven, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à Clemency.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie Weber, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social de L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes, à L-4963 Clemency, 8, rue Haute et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la société.

2) Révocation de Messieurs Eddy Dôme et Philippe Haquenne et de Madame Bouchra Akhertous comme administrateurs de la société et décharge à leur donner.

3) Nomination de Messieurs Jean-Yves Stasser et Philippe Vanderhoven comme nouveaux administrateurs de la société et détermination de la durée de leurs mandats.

4) Révocation de la société EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES ET INDUSTRIELLES, en abrégé PARFININDUS comme commissaire aux comptes et décharge à lui donner.

5) Nomination de la société SV SERVICES S.à r.l. comme nouveau commissaire aux comptes et détermination de la durée de son mandat.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes, à L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Alinéa 2.** Le siège social est établi à Clemency.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de révoquer Messieurs Eddy Dôme et Philippe Haquenne et Madame Bouchra Akhertous comme administrateurs de la société et de leur donner décharge de leurs fonctions.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société:

a) Monsieur Jean-Yves Stasser, expert-comptable, né à Hermalle-sous-Argenteau (Belgique), le 16 septembre 1971, demeurant professionnellement à L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

b) Monsieur Philippe Vanderhoven, gérant de sociétés, né à Rocourt (Belgique), le 2 juillet 1971, demeurant professionnellement à L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2013.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de révoquer la société à responsabilité limitée EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES ET INDUSTRIELLES, en abrégé PARFININDUS comme commissaire aux comptes et de lui donner décharge de sa fonction.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée SV SERVICES S.à r.l., avec siège social à L-4963 Clemency, 8, rue Haute, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 128.158, comme nouveau commissaire aux comptes de la société.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2013.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à huit cent cinquante euros (€ 850,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: P. Vanderhoven, J.-M. Weber, L. Rentmeister, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 19 octobre 2007, Relation: CAP/2007/2749. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ney.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 12 novembre 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007136918/236/75.

(070159152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

**Global Technology Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 102.156.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2007.

GLOBAL TECHNOLOGY SYSTEMS S.à r.l.

EQUITY TRUST CO. (LUXEMBOURG) S.A.

Agent de domiciliation

Signatures

Référence de publication: 2007136570/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03352. - Reçu 54 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

**Lasker SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 100.177.

Il a été constaté que:

suite à une décision du conseil communal de Weiswampach du 21 décembre 2006, portant sur l'introduction de dénominations de rues dans toutes les localités de la commune, l'adresse du siège social sera à L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 25 octobre 2007.

Pour LASKER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

FIDUNORD S.à r.l

Signature

Référence de publication: 2007136571/667/18.

Enregistré à Diekirch, le 30 octobre 2007, réf. DSO-CJ00299. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070158554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

**Taygeta Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.216.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 février 2005, acte publié au Mémorial C no 598 du 21 juin 2005, modifié par-devant M<sup>e</sup> Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch maintenant à Luxembourg, en date du 22 mars 2005, acte publié au Mémorial C no 920 du 21 septembre 2005, modifiée par-devant M<sup>e</sup> André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 10 janvier 2006, acte publié au Mémorial C no 736 du 11 avril 2006.

Le bilan au 31 mars 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour TAYGETA INVESTMENTS S.à r.l.*  
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2007136770/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK02845. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

---

**Abacus Brain Concepts GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 30, Duarrefstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 104.458.

Il a été constaté que:

suite à une décision du conseil communal de Weiswampach du 21 décembre 2006, portant sur l'introduction de dénominations de rues dans toutes les localités de la commune, l'adresse du siège social sera à L-9990 Weiswampach, Duarrefstrooss 30, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 25 octobre 2007.

*Pour ABACUS BRAIN CONCEPTS GmbH - ABC SOFTWARE, Gesellschaft mit beschränkter Haftung*  
FIDUNORD S.à r.l.  
Signature

Référence de publication: 2007136572/667/18.

Enregistré à Diekirch, le 30 octobre 2007, réf. DSO-CJ00256. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070158552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

---

**Gepasie Holding International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.  
R.C.S. Luxembourg B 92.752.

Il a été constaté que:

suite à une décision du conseil communal de Weiswampach du 21 décembre 2006, portant sur l'introduction de dénominations de rues dans toutes les localités de la commune, l'adresse du siège social sera à L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 25 octobre 2007.

*Pour GEPASIE HOLDING S.A., Aktiengesellschaft*  
FIDUNORD S.à r.l.  
Signature

Référence de publication: 2007136574/667/18.

Enregistré à Diekirch, le 30 octobre 2007, réf. DSO-CJ00280. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070158551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

---

**International Textile Investment S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 41.846.

*Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007136671/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02193. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

---

**Lurova S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 117.539.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007136575/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04210. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

---

**Apax School Sub 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.129.307,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.517.

In the year two thousand and seven, on the twenty-second day of the month of October, at 0,50 p.m.

Before Maître Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared APAX SCHOOL 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, duly represented by M<sup>e</sup> Sophie Laguesse pursuant to a proxy dated 19th October 2007, being the sole shareholder (the «Sole Shareholder») of, and holding all twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue in, APAX SCHOOL SUB 2 S.à r.l.(the «Company») a société à responsabilité limitée having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg incorporated on 15 June 2007 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1733 of 16 August 2007.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

I. The Sole Shareholder holds all shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items listed below.

II. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1) Increase of the issued share capital of the Company by an amount of six million one hundred sixteen thousand eight hundred and seven Euros (€ 6,116,807.-) in order to bring it to six million one hundred twenty-nine thousand three hundred and seven Euros (€ 6,129,307.-) by the issue of six million one hundred sixteen thousand eight hundred and seven (6,116,807) shares of a nominal value of one Euro (€ 1) each against the contribution by the Sole Shareholder of 100% of the shares in APAX SMART (GIBRALTAR) 2 LIMITED (GIBCO 2), a company incorporated under the laws of Gibraltar, with registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar and registered in Gibraltar under number 98.882 (the GIBCO 2 Shares); approval of the valuation of the GIBCO 2 Shares at thirty million six hundred thirty-four thousand and thirty-five Euros (€ 30,634,035); allocation of six hundred twelve thousand nine hundred thirty Euros seventy cents (€ 612,930.70) to the legal reserve account and twenty-three million nine hundred and four thousand two hundred ninety-seven Euros thirty cents (€ 23,904,297.30)) to the share premium account.

2) Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company.

Thereafter the following resolutions were passed by the Sole Shareholder of the Company:

*First Resolution*

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of six million one hundred sixteen thousand eight hundred and seven Euros (€ 6,116,807.-) in order to bring it to six million one hundred twenty-nine thousand three hundred and seven Euros (€ 6,129,307.-) by the issue of six million one hundred sixteen

thousand eight hundred and seven (6,116,807) shares of a nominal value of one Euro (€ 1.-) each against the contribution in kind by the Sole Shareholder of 100% of the shares in APAX SMART (GIBRALTAR) 2 LIMITED (GIBCO 2), a company incorporated under the laws of Gibraltar, with registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar and registered in Gibraltar under number 98.882 (the «GIBCO 2 Shares»).

The value of the GIBCO 2 Shares has been assessed by the board of managers of the Company in a report dated 19 October 2007.

The conclusion of such report reads as follows: «In view of the above, the Board of Managers believes that the value of the Contribution in Kind being all the shares in APAX (GIBRALTAR) 2 LIMITED amounts to thirty million six hundred thirty-four thousand and thirty-five Euros (€ 30,634,035.-), being at least equal to the subscription price of the shares to be issued by the Company (against the Contribution in Kind).»

Pursuant to the above, the Sole Shareholder resolved to value the GIBCO 2 Shares at thirty million six hundred thirty-four thousand and thirty-five Euros (€ 30,634,035.-) and to issue, against the contribution thereof to the Company, six million one hundred sixteen thousand eight hundred and seven shares to which it declares to subscribe.

The Sole Shareholder further resolved to allocate the balance between the value of the GIBCO 2 Shares and the aggregate nominal value of the shares newly issued amounting to twenty-four million five hundred seventeen thousand two hundred twenty-eight Euros (€ 24,517,228.-) to the legal reserve account in the amount of six hundred twelve thousand nine hundred thirty Euros seventy cents (€ 612,930.70) and to a share premium account in the amount of twenty-three million nine hundred and four thousand two hundred and ninety-seven Euro thirty cents (€ 23,904,297.30).

Proof of the contribution of the GIBCO 2 Shares to the Company was shown to the meeting.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company to read as follows:

«The issued share capital of the Company is set at six million one hundred twenty-nine thousand three hundred and seven Euros (€ 6,129,307.-) divided into six million one hundred twenty-nine thousand three hundred and seven (6,129,307) shares with a par value of one euro (€ 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.»

#### *Capital duty exemption*

Insofar as the contribution of the GIBCO 2 Shares results in the Company acquiring 100% of the shares in APAX SMART (GIBRALTAR) 2 LIMITED, a company with its registered office located in a State member of the European Union, the Company refers to article 4-2 of the law dated 29 December 1971 and requests to benefit from an exemption of the capital duty.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at seven thousand six hundred euro (€ 7,600.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-deux octobre, à midi 50.

Par-devant Maître Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu APAX SCHOOL 2 S.à.r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, dûment représentée par M<sup>e</sup> Sophie Laguesse en vertu d'une procuration datée du 19 octobre 2007, étant l'associé unique («l'Associé Unique») et détenant toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales en émission dans APAX SCHOOL SUB 2 S.à.r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée le 15 juin 2007 par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1733 du 16 août 2007.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales en émission dans la Société de sorte que des décisions peuvent être prises valablement sur tous les points ci-dessous.

II. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

1) Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de six millions cent seize mille huit cent sept Euros (€ 6.116.807,-) pour le porter à six millions cent vingt neuf mille trois cent sept Euros (€ 6.129.307,-) par l'émission de six millions cent seize mille huit cent sept (6.116.807) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (€ 1,-) chacune en contrepartie de l'apport par l'Associé Unique de 100% des parts sociales de APAX SMART (GIBRALTAR) 2 LIMITED



(GIBCO 2), une société constituée sous les lois de Gibraltar, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar et enregistrée au registre de Gibraltar sous le numéro 98.882 (les «Parts Sociales de GIBCO 2»); approbation de l'évaluation des Parts Sociales de GIBCO 2 à trente millions six cent trente quatre mille trente cinq Euros (€ 30.634.035,-); allocation de six cent douze mille neuf cent trente Euros et soixante dix cents (€ 612.930,70) au compte de la réserve légale et vingt trois millions neuf cent quatre mille deux cent quatre vingt dix sept Euros et trente cents (€ 23.904.297,30) au compte de prime d'émission.

2) Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

Ensuite, les résolutions suivantes ont été passées par l'Associé Unique de la Société:

#### *Première Résolution*

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de six millions cent seize mille huit cent sept Euros (€ 6.116.807,-) pour le porter à six millions cent vingt neuf mille trois cent sept Euros (€ 6.129.307,-) par l'émission de six millions cent seize mille huit cent sept (6.116.807) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (€ 1,-) chacune en contrepartie de l'apport en nature par l'Associé Unique de 100% des parts sociales de APAX SMART (GIBRALTAR) 2 LIMITED (GIBCO 2) une société constituée sous les lois de Gibraltar, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar et enregistrée au registre de Gibraltar sous le numéro 98.882 (les «Parts Sociales de GIBCO 2»).

La valeur des Parts Sociales de GIBCO 2 a été évaluée par le conseil de gérance de la Société dans un rapport daté du 19 octobre 2007.

La conclusion dudit rapport est la suivante:

«Au vu de ce qui précède, le Conseil de Gérance considère que la valeur de l'Apport en Nature représentant la totalité des parts sociales de APAX SMART (GIBRALTAR) 2 LIMITED, s'élève à trente millions six cent trente quatre mille trente cinq Euros (€30.634.035,-), ce montant étant au moins égal au prix de souscription des parts sociales devant être émises par la Société (en contrepartie de l'Apport en Nature).»

Compte tenu de ce qui précède, l'Associé Unique a décidé d'évaluer les Parts Sociales de GIBCO 2 à trente millions six cent trente quatre mille trente cinq Euros (€30.634.035,-) et d'émettre, en contrepartie de leur apport à la Société, six millions cent seize mille huit cent sept (6.116.807) parts sociales auxquelles il déclare souscrire.

L'Associé Unique a en outre décidé d'allouer le solde entre la valeur des Parts Sociales de GIBCO 2 et la valeur nominale totale des parts sociales nouvellement émises s'élevant à vingt quatre millions cinq cent dix sept mille deux cent vingt huit Euros (€ 24.517.228,-) au compte de réserve légale pour un montant de six cent douze mille neuf cent trente Euros et soixante dix cents (€ 612.930,70) et au compte de prime d'émission pour un montant de vingt trois millions neuf cent quatre mille deux cent quatre vingt dix sept Euros et trente cents (€ 23.904.297,30).

Preuve de l'apport des Parts Sociales de GIBCO 2 à la Société a été montrée à l'assemblée.

#### *Deuxième Résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante: «Le capital social émis de la Société est fixé à six millions cent vingt neuf mille trois cent sept Euros (€6.129.307,-) divisé en six millions cent vingt neuf mille trois cent sept (6.129.307) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (€ 1,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts. Toute prime d'émission disponible sera distribuable.»

#### *Exemption du droit d'apport*

Dans la mesure où l'apport des Parts Sociales de GIBCO 2 a pour résultat le rachat par la Société de 100 % des Parts Sociales d'APAX SMART (GIBRALTAR) 2 LIMITED, une société ayant son siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 et demande à bénéficier d'une exemption du droit d'apport.

#### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes sont évalués à sept mille six cents euros (€ 7.600,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture des présentes la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Laguesse, F. Kessler.

Enregistré à Esch/Al., le 30 octobre 2007 Relation: EAC/2007/13396. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 12 novembre 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007136955/219/150.

(070159005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

---

**NBG Luxfinance Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 82.726.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2007.

*Pour NBG LUXFINANCE HOLDING S.A.*

EURO-VL LUXEMBOURG SA

*Corporate and domiciliary agent*

Signatures

Référence de publication: 2007136578/3451/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04011. - Reçu 34 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070158378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

---

**Orascom Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 18.000,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 108.494.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2007.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007136579/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04099. - Reçu 28 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070158077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

---

**Kiekert Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 425.000,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 122.405.

*Extrait de la résolution prise par les associés en date du 5 octobre 2007*

Il résulte de la décision des associés que:

- Monsieur James Mallory Karp, né le 15 janvier 1966 à Rhode Island, Etats-Unis, demeurant au 4th Floor, 20 St. James's Street, London SW1A 1ES, Royaume-Uni, a été remplacé de son mandat de gérant de la Société avec effet au 5 octobre 2007 par

- Monsieur Dr. Carl Schade, né le 18 février 1955 à Bonn, Allemagne, demeurant au Kieshecker Weg 240, 40468 Düsseldorf, Allemagne, en tant que gérant de la Société avec effet au 5 octobre 2007 pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Pour KIEKERT LUXCO S.à r.l.  
MERCURIA SERVICES S.A.  
Mandataire  
Signature

Référence de publication: 2007137559/1005/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04714. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

---

**NBG Synesis Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 82.727.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Pour NBG SYNESIS FUNDS SICAV  
EURO-VL LUXEMBOURG SA  
Corporate and domiciliary agent  
Signatures

Référence de publication: 2007136580/3451/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04036. - Reçu 78 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

---

**Orascom Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 18.000,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 108.494.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2007.

MERCURIA SERVICES  
Signature

Référence de publication: 2007136581/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04104. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

---

**Aggregate Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 75.050,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 93.373.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 26 octobre 2007 que les démissions de Messieurs Cyril Lamorlette et Pierre-François Wery aux fonctions de gérants de catégorie A ont été acceptées.

L'Assemblée décide de nommer en remplacement aux fonctions de gérants de catégorie A:

- Monsieur Rémy Meneguz, né le 22 mai 1950 à Tressange, France, résidant au 63, avenue Grand-Duc Jean, L-8323 Olm;

- Monsieur Frédéric Noel, né le 13 septembre 1967 à Algrange, France, résidant au 8, Quartier de l'Eglise, L-4987 Sanem.

Les nouveaux gérants continueront le mandat des gérants démissionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007137568/799/23.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04927. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

---

**GBH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 107.365.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Pour GBH Sàrl

MERCURIA SERVICES

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2007136582/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, réf. LSO-CK01332. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

---

**EPGF Neuss Logistics Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.776.900,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 119.741.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007136583/8319/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04920. - Reçu 101 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

---

**ARV Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 9.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 125.343.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 26 octobre 2007 que les démissions de Messieurs Cyril Lamorlette et Pierre-François Wery aux fonctions de gérants de catégorie A ont été acceptées.

L'Assemblée décide de nommer en remplacement aux fonctions de gérants de catégorie A:

- Monsieur Rémy Meneguz, né le 22 mai 1950 à Tressange, France, résidant au 63, avenue Grand-Duc Jean, L-8323 Olm;

- Monsieur Frédéric Noel, né le 13 septembre 1967 à Algrange, France, résidant au 8, Quartier de l'Eglise, L-4987 Sanem.

Les nouveaux gérants continueront le mandat des gérants démissionnaires.

137021

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007137570/799/23.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04932. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

---

**GBH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 107.365.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Pour GBH Sàrl

MERCURIA SERVICES

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2007136584/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, réf. LSO-CK01333. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

---

**EPGF (Luxembourg), Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 150.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 83.466.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007136586/6084/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04919. - Reçu 117 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

---

**BAG Participations Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 93.398.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 26 octobre 2007 que les démissions de Messieurs Cyril Lamorlette et Pierre-François Wery aux fonctions de gérants de classe A ont été acceptées.

L'Assemblée décide de nommer en remplacement aux fonctions de gérants de classe A:

- Monsieur Rémy Meneguz, né le 22 mai 1950 à Tressange, France, résidant au 63, avenue Grand-Duc Jean, L-8323 Olm;

- Monsieur Frédéric Noel, né le 13 septembre 1967 à Algrange, France, résidant au 8, Quartier de l'Eglise, L-4987 Sanem.

Les nouveaux gérants continueront le mandat des gérants démissionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007137572/799/23.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04938. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

---

**EPGF Rattingen Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.627.700,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 119.742.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007136588/8320/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04922. - Reçu 101 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

---

**DML Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 36.021.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

Référence de publication: 2007136589/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03266. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

---

**Anita S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 113.496.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 15 octobre 2007*

*Résolutions*

L'assemblée ratifie la cooptation de Madame Sylvie Goffin décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 6 juillet 2007.

L'Assemblée Générale décide, après lecture des lettres de démission de Monsieur Marco Lagona né le 18 avril 1972 à Milan (Italie) et demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, de sa fonction de Président et membre du Conseil d'administration et de Madame Raffaella Quarato, née le 23 novembre 1975 à Rome (Italie) et demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur, d'accepter ces démissions, avec effet à la date de la tenue de la présente assemblée.

L'assemblée décide de nommer président et administrateur de la Société, avec effet à partir de ce jour, Monsieur Sandro Capuzzo, né le 14 décembre 1958 à Trieste (Italie) demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri L-1724 et administrateur Madame Gabrielle Mingarelli née le 15 Mai 1959 à Villerupt (France), demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. Ces nouveaux administrateurs terminent le mandat de leurs prédécesseurs.

Pour extrait conforme  
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE  
Banque Domiciliaire  
Signatures

Référence de publication: 2007137227/24/27.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04453. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

---

**EPGF Finance (Luxembourg), Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 83.465.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007136591/6085/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04916. - Reçu 111 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

---

**Interbeteiligungen A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 82.924.

Cette mention rectificative annule et remplace la version déposée antérieurement le 16 octobre 2007 sous le No: L070144979.04.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007136598/534/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK01912. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

---

**Profibin Properties & Consulting S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 67.376.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007136603/816/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2007, réf. LSO-CK00988. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

---

**Puente Romano S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 106.560.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PUENTE ROMANO S.A.  
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2007136608/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03696. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

**Sitma International Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 14.419.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SITMA INTERNATIONAL HOLDING S.A.  
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.  
Agent domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2007136606/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03694. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

**Puente Romano S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 106.560.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PUENTE ROMANO S.A.  
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2007136610/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03700. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

**International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 90.703.

In the year two thousand and seven, on the fifth day of October.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

INTERNATIONAL PAPER COMPANY, a company incorporated and organized under the laws of the State of New York, having its principal place of business at 6400 Poplar Avenue, Memphis, Tennessee 38197.

here represented by Maître Jean-Marc Delcour, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 21, 2007.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. INTERNATIONAL PAPER COMPANY is the sole shareholder of INTERNATIONAL PAPER INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 90.703 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 12



December 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 170 on 18 February 2003 (the Articles). The Articles have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 10 July 2007, which deed has not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

II. the Company's share capital is presently set at eight hundred seventy-four million five hundred sixty-five thousand four hundred United States Dollars (USD 874,565,400.-) divided into eight million seven hundred forty-five thousand six hundred fifty-four (8,745,654) shares with a par value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each, all fully paid-up and subscribed.

III. the Company's shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder of the Company decides to increase the subscribed capital of the Company by an amount of sixty-four million eight hundred thousand United States Dollars (USD 64,800,000.-) in order to bring the Company's share capital from its present amount of eight hundred seventy-four million five hundred sixty-five thousand four hundred United States Dollars (USD 874,565,400.-) divided into eight million seven hundred forty-five thousand six hundred fifty-four (8,745,654) shares with a par value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each, to nine hundred thirty-nine million three hundred sixty-five thousand and four hundred United States Dollars (USD 939,365,400.-) by the issuance of six hundred forty-eight thousand (648,000) new shares with a par value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each, having the same rights as the already existing shares.

*Second resolution*

The sole shareholder of the Company resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase specified under the second resolution as follows:

*Subscription - Payment*

INTERNATIONAL PAPER COMPANY, prenamed, here duly represented as stated above, declares to subscribe for the six hundred forty-eight thousand (648,000) new shares and to have them fully paid up at the value of seventy-two million United States Dollars (USD 72,000,000.-), of which (i) sixty-four million eight hundred thousand United States Dollars (USD 64,800,000.-) shall be allocated to the share capital account of the Company; (ii) six million four hundred eighty thousand United States Dollars (USD 6,480,000.-) shall be allocated to the legal reserve account of the Company; and (iii) seven hundred twenty thousand United States Dollars (USD 720,000.-) shall be allocated to the share premium account, by way of a contribution in kind consisting of the 100% participation (i.e. 502,000 shares) it holds in UNION CAMP HOLDING B.V., a company organised under the laws of the Netherlands (UNION CAMP B.V.), having a value of 72,000,000.- United States Dollars.

The proof of the ownership and the value of the 502,000 shares in UNION CAMP B.V. (the Shares). has been produced to the undersigned notary through management certificates of INTERNATIONAL PAPER COMPANY and UNION CAMP B.V., stating that:

1. INTERNATIONAL PAPER COMPANY is the sole owner of the Shares;
2. The value of the Shares amounts to seventy-two million United States Dollars (USD 72,000,000.-)
3. INTERNATIONAL PAPER COMPANY has the power to dispose of the Shares;
4. the Shares are neither encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct thereon and the Shares are not subject to any attachment;
5. there exists no pre-emption rights nor any other rights pursuant to which any person may request that the Shares be transferred to it;
6. the Shares are freely transferable; and
7. all formalities required, whether in Luxembourg, in relation to the contribution in kind of the Shares to the share capital of the Company, have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed enacted in Luxembourg to document this contribution in kind.

Such certificates after signature ne varietur by the proxyholders of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

*Third resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the shareholder decides to amend article 6. of the Articles, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at nine hundred thirty-nine million three hundred sixty-five thousand and four hundred United States Dollars (USD 939,365,400.-) represented by nine million three hundred ninety-three thousand and six hundred fifty-four (9,393,654) shares with a par value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.»

*Fourth resolution*

The shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby grants power and authority to any manager of the Company and/or to any lawyer or employee of the law firm

LOYENS WINANDY and to any employee of EQUITY TRUST LUXEMBOURG to proceed, on behalf of the Company, to the registration of the above share capital increase in the share register of the Company and to proceed to any formalities in connection therewith.

#### *Tax exemption*

Considering that this deed documents an increase of the subscribed share capital of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of shares representing more than 65% of the share capital of a company having its registered office in a European Union Member State, the Company request under article 4-2 of the law of 29 December 1971, as amended, the exemption from the capital duty.

#### *Estimate of costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately six thousand five hundred euro.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, such persons signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le cinq octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

INTERNATIONAL PAPER COMPANY, une société constituée et organisée selon le droit de l'Etat de New York, ayant son principal établissement au 6400 Poplar Avenue, Memphis, Tennessee, 38197.

représentée par Maître Jean-Marc Delcour, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 septembre 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. INTERNATIONAL PAPER COMPANY est l'associé unique de INTERNATIONAL PAPER INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.703 (la Société), constituée suivant acte notarié reçu en date du 12 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 170 du 18 février 2003 (les Statuts). Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant, reçu, le 10 juillet 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à huit cent soixante-quatorze millions cinq cent soixante-cinq mille quatre cents dollars américains (USD 874.565.400,-) représenté par huit millions sept cent quarante-cinq mille six cent cinquante-quatre (8.745.654) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100,-) chacune.

III. L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social souscrit par un montant de soixante-quatre millions huit cent mille dollars américains (USD 64.800.000,-) pour le porter de son montant actuel de huit cent soixante-quatorze millions cinq cent soixante-cinq mille quatre cents dollars américains (USD 874.565.400,-) représenté par huit millions sept cent quarante-cinq mille six cent cinquante-quatre (8.745.654) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100,-) à neuf cent trente-neuf millions trois cent soixante-cinq mille quatre cents dollars américains (USD 939.365.400,-) par l'émission de six cent quarante-huit mille (648.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

#### *Souscription - Libération*

INTERNATIONAL PAPER COMPANY, préqualifiée, représentée tel que décrit ci-dessus, déclare souscrire aux six cent quarante-huit mille (648.000) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement à une valeur de soixante-douze millions de dollars américains (USD 72.000.000,-), duquel (i) soixante-quatre millions huit cent mille dollars américains

(USD 64.800.000,-) seront alloués au compte de capital de la Société; (ii) six millions quatre cent quatre-vingt mille dollars américains (USD 6.480.000,-) seront alloués au compte de la réserve légale de la Société et (iii) sept cent vingt mille dollars américains (USD 720.000,-) seront alloués au compte de prime d'émission par apport en nature constitué à 100% par la parts détenues (i.e. 502.000 parts) qu'elle détient dans le capital social de UNION CAMP HOLDING B.V., une société soumise au droit des Pays-Bas (UNION CAMP B.V.), ayant une valeur de soixante douze millions de dollars américains (USD 72.000.000,-).

La preuve de la propriété et de la valeur des 502.000 parts sociales de UNION CAMP B.V. (les Parts Sociales) a été soumise au notaire instrumentant par un certificat des conseils de gérance de INTERNATIONAL PAPER COMPANY et de UNION CAMP B.V., lesquels disposent que:

1. INTERNATIONAL PAPER COMPANY est le bénéficiaire de toutes les Parts Sociales;

La valeur des parts Sociales s'élève à soixante-douze millions de dollars américains (USD 72.000.000,-);

2. INTERNATIONAL PAPER COMPANY est autorisée à disposer des Parts Sociales;

3. les Parts Sociales ne sont emprunt d'aucun gage ou usufruit, et il n'existe aucun droit d'acquérir un gage ou un usufruit quel qu'il soit et les Parts Sociales ne sont sujettes à aucune propriété autre;

4. qu'il n'existe aucun droit de préemption ni aucun autre droit selon lequel un tiers pourrait demander la transmission des Parts Sociales en sa faveur;

5. les Parts Sociales sont librement transmissibles;

6. toutes les formalités nécessaires, notamment à Luxembourg, concernant l'apport en nature des Parts Sociales au capital social de la Société, ont été ou seront accomplies après réception d'une copie certifiée conforme de l'acte notarié fait à Luxembourg concrétisant cet apport en nature.

Lesdits certificats, après signature ne varientur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### *Troisième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, les associés décide de modifier l'article 6, des Statuts qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à neuf cent trente-neuf millions trois cent soixante-cinq mille quatre cents dollars américains (USD 939.365.400,-), représenté par neuf millions trois cent quatre-vingt-treize mille six cent cinquante-quatre (9.393.654) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

#### *Quatrième résolution*

L'associé unique de la Société décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications qui précèdent et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et/ou à tout avocat ou employés de l'étude LOYENS WINANDY ainsi qu'à tout employés de EQUITY TRUST LUXEMBOURG de procéder, au nom de la Société, à l'inscription de l'augmentation du capital social dans le registre des parts sociales de la Société et d'effectuer toutes formalités y relative.

#### *Exemption fiscale*

Compte tenu du fait que le présent acte documente une augmentation de social d'une société luxembourgeoise par apport en nature de parts sociales représentant plus de 65% du capital d'une société ayant son siège dans un pays membre de la Communauté Européenne, la Société requiert, sur base de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, l'exonération du droit d'apport.

#### *Estimation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital à environ six mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-M. Delcour, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 octobre 2007, Relation: EAC/2007/12236. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 novembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007136694/239/187.

(070158155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

---

**Entreprise Générale S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 37.769.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ENTREPRISE GENERALE S.A.*

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

*Agent domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2007136611/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03704. - Reçu 28 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070158041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

---

**Maya Bay S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 117.190.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAYA BAY S.A.

DMC SARL / MADAS SARL

*Administrateur / Administrateur*

*Signature / Signature*

Référence de publication: 2007136613/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03705. - Reçu 26 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070158042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

---

**Proxima Capital Investment, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 77.214.

L'an deux mille sept, le dix-huit octobre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding PROXIMA CAPITAL INVESTMENT, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, R.C.S. Luxembourg section B numéro 77.214, constituée suivant acte reçu le 7 août 2000, publié au Mémorial C, numéro 18 du 11 janvier 2001. Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte reçu le 30 octobre 2000, publié au Mémorial C, numéro 357 du 16 mai 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Philippe Ponsard, ingénieur commercial, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Alexia Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Carine Grundheber, licenciée en lettres modernes, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 883.383 (huit cent quatre-vingt-trois mille trois cent quatre-vingt-trois) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Réduction du capital social à concurrence de EUR 2.252.626,65 pour le ramener de EUR 8.833.830,- à EUR 6.581.203,35 par réduction de la valeur nominale de chaque action de EUR 10,- à EUR 7,45 et remboursement aux actionnaires actuels.

2.- Modification du 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Version anglaise:

«The subscribed capital of the company is fixed at EUR 6,581,203.35 (six million five hundred eighty-one thousand two hundred three Euro and thirty-five cents) divided into 883,383 (eight hundred eighty-three thousand three hundred eighty-three) shares with a nominal value of EUR 7.45 (seven Euro and forty-five cents) each.»

Version française:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 6.581.203,35 (six millions cinq cent quatre-vingt-un mille deux cent trois euros et trente-cinq cents) représenté par 883.383 (huit cent quatre-vingt-trois mille trois cent quatre-vingt-trois) actions d'une valeur nominale de EUR 7,45 (sept euros et quarante-cinq cents) chacune.»

3.- Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, éventuelle nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 2.252.626,65 (deux millions deux cent cinquante-deux mille six cent vingt-six euros et soixante-cinq cents) pour le ramener de son montant actuel de EUR 8.833.830,- (huit millions huit cent trente-trois mille huit cent trente euros) à EUR 6.581.203,35 (six millions cinq cent quatre-vingt-un mille deux cent trois euros et trente-cinq cents) par la réduction de la valeur nominale de chaque action de EUR 10,- (dix euros) à EUR 7,45 (sept euros et quarante-cinq cents) en remboursant les actionnaires actuels.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, à la réduction de la valeur nominale de chaque action et au remboursement aux actionnaires.

Délai de remboursement: Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux associés ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Version anglaise:

«The subscribed capital of the company is fixed at EUR 6,581,203.35 (six million five hundred eighty-one thousand two hundred three Euro and thirty-five cents) divided into 883,383 (eight hundred eighty-three thousand three hundred eighty-three) shares with a nominal value of EUR 7.45 (seven Euro and forty-five cents) each.»;

Version française:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 6.581.203,35 (six millions cinq cent quatre-vingt-un mille deux cent trois euros et trente-cinq cents) représenté par 883.383 (huit cent quatre-vingt-trois mille trois cent quatre-vingt-trois) actions d'une valeur nominale de EUR 7,45 (sept euros et quarante-cinq cents) chacune.»

*Troisième résolution*

Malgré les pertes constatées représentant plus de 75% (soixante-quinze pour-cent) du capital social et les dispositions de l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, la présente assemblée décide de ne pas mettre la société en liquidation et de continuer ses activités.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Ponsard, A. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, Relation LAC/2007/31921. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007136964/211/78.

(070159302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

---

**Jamalux SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 123.598.

Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que les informations et documents annexes, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007136616/255/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03509. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

---

**Rheingold, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 18.854.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, ainsi que les informations et documents annexes, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007136618/255/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03508. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

---

**Gian Burrasca S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 76.396.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle, qui s'est tenue à Luxembourg, le vendredi 9 novembre 2007, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Vincent Thill, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 17 septembre 2007.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Vincent Thill en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée prend acte que le mandat du Commissaire est venu à échéance en date de ce jour et décide de renommer la société FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2007.

*Le Conseil d'Administration*

S. Desiderio / D. Murari

*Président / Administrateur*

Référence de publication: 2007137104/43/28.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04039. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070159253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

---

**Buderus Giesserei Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.000.000,00.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 111.078.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

*Signature.*

Référence de publication: 2007136624/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK03896. - Reçu 40 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070158010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

---

**wwholding Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 107.941.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2007.

*wwholding S.à.r.l.*

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

*Gérant*

*Signatures*

Référence de publication: 2007136625/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08120. - Reçu 30 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070158437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

---

**Trajan Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 121.630.

In the year two thousand seven, on the eighth day of November

Before Us Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

CHELSEFIELD PARTNERS LLP, a limited liability partnership, organized and existing under the laws of United Kingdom, with its registered office at 67, Brook Street, London W1K 4 NJ, United Kingdom

here represented by Mr Max Mayer, clerk, residing in Luxembourg

by virtue of a proxy given under private seal on October 26th, 2007.

Said proxy after having been initialled ne varietur by the undersigned notary and the proxyholder shall remain attached to the present deed.

The appearing parties, represented as there above mentioned, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole partner of TRAJAN PROPERTIES LUXEMBOURG S.à r.l, a société à responsabilité limitée, incorporated by deed of M<sup>e</sup> Henri Hellinckx, then notary residing in Mersch, on November 7, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2427 of December 28, 2006, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg, under section B, number 121.630

- that the partner have taken the following resolutions:

*First resolution*

The partner decides the anticipated dissolution of the company with effect as on this day.

*Second resolution*

The partner decide to put the company into liquidation and to appoint a liquidator, CHELSFIELD PARTNERS LLP, prenamed.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. It may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and it may refer to the books of the company.

It may, under its own liability, delegate for special operations to one or more proxy holders such capacities and for such period it may determine.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil sept, le huit novembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

CHELSFIELD PARTNERS LLP., limited liability partnership, enregistrée en Grande Bretagne, avec siège social à 67, Brook Street, Londres W1K 4NJ, Grande Bretagne,

ici représentée par Monsieur Max Mayer, clerc, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 26 octobre 2007.

laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par le notaire instrumentant et le mandataire de la comparante restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est l'associée unique de la société TRAJAN PROPERTIES S.à r.l, société à responsabilité limitée, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 novembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2427 du 28 décembre 2006; inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B, numéro 121.630

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'associée décide de nommer comme liquidateur, CHELSFIELD PARTNERS LLP, prénommée.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Mayer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007. Relation: LAC/2007/35036. — Reçu 12 euros.

Le Releveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 16 novembre 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007137009/206/78.

(070158921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

---

**Buderus Foundry Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 111.079.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007136626/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK03898. - Reçu 46 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070158011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

---

**An.so.fi. Holding S.A. (Amboise Société Financière), Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 100.994.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007136628/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03821. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070158013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

---

**Nova Brands S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 75.935.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NOVA BRANDS S.A.

R. Thillens

Référence de publication: 2007136629/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03608. - Reçu 34 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070158014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

---

**FIDE S.A., Financière Immobilière de Développement Européen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 42.198.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures  
Administrateurs

Référence de publication: 2007136673/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04352. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

**Nova Holdings S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 98.123.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NOVA HOLDINGS S.A.  
R. Thillens

Référence de publication: 2007136630/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03661. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

**LGT Trust & Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 89.663.

**AUFLÖSUNG**

Im Jahre zwei tausend sieben, den dreißigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster; (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

- Die Gesellschaft VALLI CONSULTING Inc, mit Sitz in Belize City, 35A, Regent Street, Jasmine Court, (Belize), hier vertreten durch Herrn Klaus Krumnau, Jurist, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Welche Vollmacht vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welche Komparentin, vertreten wie hiervoor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht Folgendes zu beurkunden:

I.- Dass die Aktiengesellschaft LGT TRUST & CONSULTING S.A., mit Sitz in L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 89.663, gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 21. Oktober 2002, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1723 vom 3. Dezember 2002,

und dass deren Satzungen mehrmals abgeändert wurden und zum letzten Mal gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 7. April 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1345 vom 12. Juli 2006.

II.- Dass das Gesellschaftskapital zwei Millionen ein hundert tausend Euro (2.100.000,- EUR) beträgt, eingeteilt in zwei tausend ein hundert (2.100) Aktien mit einem Nennwert von je ein tausend Euro (1.000,- EUR).

III.- Dass die Komparentin, vertreten wie hiervoor erwähnt, laut Aktienregister, alleiniger Inhaberin aller Aktien vorgenannter Gesellschaft ist.

IV.- Dass die Komparentin, vertreten wie hiervoor erwähnt, beschließt die Gesellschaft, welche jegliche Tätigkeit beendet hat, vorzeitig aufzulösen und in Liquidation zu setzen.

V.- Dass die Komparentin, vertreten wie hiervoor erwähnt, als alleinige Aktieninhaberin, sich als Liquidator ernennt.

VI.- Dass die Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, erklärt jede und alle Verbindlichkeiten der Firma geregelt zu haben.

VII.- Dass die Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, alle Aktiva übernimmt sowie alle etwaigen Passiva der aufgelösten Gesellschaft begleichen wird.

VIII.- Dass die Liquidation ausgeführt und abgeschlossen ist und dass besagte Gesellschaft hiermit als endgültig aufgelöst zu betrachten ist.

IX.- Dass sämtliche Aktienzertifikate sowie das Aktienregister annulliert wurden.

X.- Dass den Mitgliedern des Verwaltungsrates und dem Aufsichtskommissar volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate erteilt wird.

XI.- Dass die Geschäftsbücher während mindestens fünf Jahren am ehemaligen Gesellschaftssitz in L-1150 Luxemburg, 82, route d'Arlon, aufbewahrt werden.

#### Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt neun hundert Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, errichtet wurde in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: K. Krumnau, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 novembre 2007. Relation GRE/2007/4985. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Junglinster, den 15. November 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007136632/231/53.

(070158190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

#### **Pescado Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 101.509.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signature

Référence de publication: 2007136667/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03290A. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

#### **Testun Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 36.032.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG

CONSEIL S.A.

Signature

Référence de publication: 2007136668/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03294. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

**Intereal Estate Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 30.540.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures  
Administrateurs

Référence de publication: 2007136674/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04356. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

**Domino Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 87.900.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 juin 2002, acte publié  
au Mémorial C n° 1279 du 4 septembre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DOMINO FINANCE S.A.  
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007136675/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03805. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

**Foncière Zeland S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 133.475.

## STATUTS

L'an deux mille sept, le seize novembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur André Charpine, administrateur de sociétés, demeurant au 34, route de Malagnou CH-1211 Genève,  
ici représenté par Madame Sylvie Talmas-Ceola, employée privée, demeurant professionnellement au 63-65, rue de  
Merl, L-2146 Luxembourg,

spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 12 novembre 2007.

2.- Monsieur Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Lu-  
xembourg,

ici représenté par Madame Sylvie Talmas-Ceola, employée privée, demeurant professionnellement au 63-65, rue de  
Merl, L-2146 Luxembourg,

spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 12 novembre 2007.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au  
présent acte pour être formalisées avec lui.Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une  
société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

## **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège, Objet, Durée**

### **Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.**

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination FONCIERE ZELAND S.A.

### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

**Art. 3. Objet.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties. La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent.

La société a en outre pour objet la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens immobiliers situés au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement.

### **Art. 4. Durée.**

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

## **Titre II. Capital**

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), divisé en 31 (trente et une) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

### **Art. 6. Modification du capital social.**

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 7. Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

**Art. 8. Nature des actions.** Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

**Art. 9. Cession d'actions.** Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

## **Titre III. Administration, Direction, Surveillance**

### **Art. 10. Conseil d'administration.**

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

**Art. 11. Réunions du conseil d'administration.**

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

**Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

**Art. 13. Délégation de pouvoirs.**

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 14. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par la signature individuelle de la personne déléguée dans les limites de ses pouvoirs.

**Art. 15. Commissaire aux comptes.**

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

**Titre IV. Assemblée générale****Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.**

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

**Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire.** L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier vendredi du mois d'octobre à 14.00 heures.

**Art. 18. Autres assemblées générales.** Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 19. Votes.** Chaque action donne droit à une voix.

**Titre V. Année sociale, Répartition des bénéfices****Art. 20. Année sociale.**

20.1. L'année sociale commence le premier juillet et finit le 30 juin de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

**Art. 21. Répartition de bénéfices.**

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

## Titre VI. Dissolution, Liquidation

### Art. 22. Dissolution, liquidation.

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

## Titre VII. Disposition générale

**Art. 23. Disposition générale.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

### *Dispositions transitoires*

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 30 juin 2008.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2008.

### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 31 (trente-et-une) actions comme suit:

	Actions
1.- Monsieur André Charpine, prénommé, .....	30
2.- Monsieur Jean-Marc Faber, prénommé, .....	1
Total: trente et une actions .....	31

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente-et-un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à 1.500,- Euros.

### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée au L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2013:
  - a) Monsieur Jean-Marc Faber, expert-comptable, né le 7 avril 1966 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;
  - b) Monsieur Christophe Mouton, employé privé, né le 20 novembre 1971 à Saint-Mard, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;
  - c) Monsieur André Charpine, administrateur de sociétés, né le 3 octobre 1959 à Chambéry, demeurant au 34, route de Malagnou CH-1211 Genève.

Monsieur André Charpine, prénommé, est nommé administrateur-délégué, lequel peut engager la société par sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période:

FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER & CIE S.à.r.l. ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Talmas-Ceola, B. Moutrier.

Enregistré à Esch/Al., le 19 novembre 2007, Relation: EAC/2007/14237. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 novembre 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007136928/272/183.

(070159094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

**SCFF Société de Commerce Foncier et Financier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 46.077.

L'an deux mille sept, le trente-et-un octobre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SCFF, SOCIETE DE COMMERCE FONCIER ET FINANCIER S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 46077, constituée suivant acte reçu le 28 octobre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 90 de 1994.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 500 (cinq cent) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Modifications de l'art 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale se réunit de plein droit le premier lundi du mois de novembre à 9.30 heures à Luxembourg, au siège sociale ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

2.- Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Unique résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 11 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«L'assemblée générale se réunit de plein droit le premier lundi du mois de novembre à 9.30 heures à Luxembourg, au siège sociale ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et Passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, Relation: LAC/2007/34321. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007136958/211/45.

(070159221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.